

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juin 2022 à 19 heures

L'an deux mille vingt-deux le 7 juin à dix-neuf heures le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M Jean OTHAX, Maire.

Etaient présents : OTHAX Jean, DOMENGE Éric, PETITBENOIT Valérie, PORODO Claudine, DUPLEIX Brice, Gilles PONS, BLAYE-FELICE Jean-Claude, PEDESERT Audrey, LOUSTAU MERICAM Cathy, Christophe VICENTE , Pierre CALENDRA, JOUANINE Marie-Hélène, CORMY Céline, BOITEAU Marie.

Excusés : Pierre RANGOTTE

ORDRE DU JOUR :

DECISION MODIFICATIVE

Suite à une remarque du contrôle de légalité de la Préfecture, nous avons dû augmenter le virement en section d'investissement à hauteur de : 45.505 €, ce qui porte le virement à : 83146 €

En effet, l'emprunt ne doit pas couvrir le déficit.

AGRANDISSEMENT ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que par délibération en date du 25 août dernier, il décidait de réaliser la rénovation et l'extension du groupe scolaire et en confiait la maîtrise d'œuvre à l'agence ABC.

L'estimatif de ces travaux s'élevait à 1 564 200 € H.T.

Compte-tenu de la situation budgétaire, du faible montant des subventions obtenues, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires ruraux), Monsieur le Maire propose au conseil d'annuler ce projet.

En effet, l'investissement est trop élevé : subventions à la baisse etc...

Concernant la DETR, cette subvention ne peut être supérieure à 160 000 € soit 20% du projet plafonné à 800 000 €

Le taux et le montant de la subvention qui nous auraient été accordés sont donc très inférieurs à ceux que nous avons demandés.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'annuler le projet d'extension et restructuration du groupe scolaire tel qu'il avait été présenté, et propose de rencontrer l'architecte pour un étudier un nouveau projet beaucoup moins onéreux (réalisation d'une salle classe, mais projet évolutif)

VENTE LABORATOIRE DU PIED

Le dossier est en cours, demande à la société ARTEA pour les diagnostics.

CREATION DE POSTES :

Agent administratif :

-

- Mr le Maire propose de créer un nouvel emploi d'agent administratif polyvalent en associant différents grades de la filière administrative à cet emploi à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il s'agit de créer un emploi pour l'agent qui terminera son contrat PEC (Parcours Emploi compétence) au 31 août prochain.

- *Le tableau des emplois serait complété comme suit :*

-

Emploi	Grades associés	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire moyen de travail
Agent administratif polyvalent	- Adjoint administratif - Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	26h00

-

CREATION EMPLOI AGENT DES ECOLES

Le Maire propose de créer un nouvel emploi d'agent des écoles en associant différents grades de la filière d'animation à cet emploi à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il s'agit de l'agent qui occupe aujourd'hui le poste sur un contrat de non titulaire, en remplacement de l'agent en disponibilité.

Le tableau des emplois serait complété comme suit :

Emploi	Grades associés	Effectif budgétaire	Temps hebdomadaire de travail annualisé
Agent des écoles	- Adjoint d'animation - Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe - Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	1	31h00

ATELIERS JEUNES

Le conseil municipal décide de renouveler l'opération « Ateliers jeunes » durant l'été, du 4 au 8 juillet 2022.

Les activités proposées ont pour but de mettre en valeur le patrimoine communal : entretien mobilier, espaces verts etc.

A l'issue du stage, les jeunes percevront une bourse de 90 €.

NOMINATION RUE LOT DES PEUPLIERS

Mr le Maire rappelle au conseil municipal qu'il lui appartient de déterminer le nom à donner aux rues.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Il convient pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Par délibération en date du 16 décembre 2021, le conseil municipal décidait de nommer la voie intérieure du Lotissement « Les Peupliers » : rue des Peupliers, sur l'intégralité de la voie.
Suite à une remarque de Mr le Maire de RONTIGNON, compte-tenu qu'une partie de ce lotissement se trouve sur la commune de Rontignon et dans un souci de cohérence, le conseil municipal décide de nommer la voirie du lotissement qui se trouve sur le territoire communal d'Uzos : rue des Carolins (prolongement de la voie existante), laissant le soin à Mr le Maire de Rontignon de nommer la partie de voirie située sur sa commune.
Le conseil municipal décide de nommer la voie intérieure du Lotissement « Les Peupliers » : rue des Carolins ;

ACHAT PHOTOCOPIEURS

Compte-tenu du coût très élevé de la location des photocopieurs (école et mairie), l'achat est envisagé

Coût de l'achat : 5955 € H.T. – Devis société ACTUELBURO (2 photocopieurs)

Le conseil municipal décide de résilier les contrats de location auprès de la société AM TRUST, et accepte le devis proposé par la société ACTUELBURO.

JUMELAGE : 2 PROJETS CO-CONSTRUITS

Michel JULIA, directeur d'école, s'est rendu à UN CASTILLO, il est intéressé par la réalisation de projets communs, éventuellement une classe découverte qui pourrait avoir lieu l'année prochaine.

ELECTIONS LEGISLATIVES

Mise en place des bureaux de vote (8 heures à 18 heures)

PETITION RIVERAIN RUE des AIGRETTES

Marie BOITEAU donne lecture de la pétition signée par les riverains de la rue des Aigrettes.

Après avoir évoqué de multiples nuisances : racine, feuilles, pollen etc., les habitants demandent l'arrachage de tous les arbres plantés sur la voirie communale de leur lotissement.

Mr le maire précise que c'est la première fois qu'il a été saisi d'une telle demande.

Compte-tenu qu'une démarche a déjà été engagée à ce sujet avec la Commission Village Fleuri, il est proposé, dans un premier temps, de procéder à une taille importante réalisée par Mr ROUVREAU, spécialiste dans ce domaine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Maire,
Jean OTHAX*

AUTORISATION DE PROGRAMME 2022

RENOVATION EXTENSION ECOLE

Dépenses	Montant	Recettes	
		Etat	469 260,00 €
MOE	142 200,00 €	Département	229 350,00 €
Etudes		Région	119 955,00 €
Travaux	1 422 000,00 €	Europe	119 955,00 €
		CAPBP	312 840,00 €
		Communes	312 840,00 €
Total	1 564 200,00 €	Total	1 564 200,00 €

PROGRAMMATION 2022

Dépenses	Montant	Recettes	
----------	---------	----------	--

		Etat	
MOE		Département	34 500,00€
Etudes	42 700,00 €	Région	
Travaux	200 000.00 €	Europe	
		CAPBP	30 000,00 €
		Communes	178 200,00 €
Total	242 700,00 €	Total	242 700,00 €

CAPB notification 201.420 € - (en recettes acomptes 15 % des subventions notifiées)